ROUBAIX

Revue locale des faits de 1908

Janvier. — 3, à Croix, François-Julien Vanderebroeck, 47 ans, frappe sa femme d'un coup de soulier. — 18, à Hem, Auguste Wartel, 53 ans, tire trois coups de revolver sur Mme Desplanques, cabaretière. — 21, incendie des magasins de laines de MM. Benoit frères, rue de l'Ouest, 300.000 fr. de dégâts. — A Templeuve, incendie des magasins de M. A. Bataille, marchand de grains, 300.000 fr. de dégâts.

Février. — 19, à Wasquehal, incendie dans l'usine de produits chimiques de MM. Eycken et Leroy, 150.000 fr. de dégâts. — 20, venue à Roubaix et Tourcoing du ministre des finances du Maroc El Mokri.

Mars. — 1, rue Sainte-Elisabeth, Victor Lecocq, 21 ans, frappe de deux coups de tranchet un sieur Eeckout, cabaretier au « Fileur Blessé ». — 15, assemblée générale du Nord-Touriste. — 28, Joseph Verchal, 45 ans, allumeur de gaz, tue sa femme d'un coup de couteau. — 30, Georges Bouchart, 18 ans, tue son beau-père, Achille Bécue, ancien pompier, épicier-cabaretier, rue de Lille, d'un coup de couteau dans le ventre.

Avril. — 3, M. Cruppi, ministre du commerce, nomme une commission chargée d'examiner les propositions relatives au marché à terme sur les laines peignées de Roubaix-Tourcoing. — 16, le belge Van Houwaert gagne la course Paris-Roubaix en 10 h. 34 m. 2/5.

Mai. — 3, élections municipales pour Roubaix. les deux partis ont un même nombre de sièges, la section du Fontenoy reste en ballottage. — 10, la réaction, grâce aux frères de Kain et de Froyennes, emporte la section du Fontenoy et entre en majorité à la mairie. — 11, passage à Roubaix et à Croix des camions automobiles prenant part au concours de l'A. C. F. — 25, visite à Roubaix et Tourcoing de M. Cruppi, ministre du commerce, au sujet du marché à terme. — Découverte d'un engin devant la Bourse indépendante du Travail, rue du Collège; après avoir voyagé toute la nuit d'un trottoir à l'autre, l'engin fut porté faire de mal, dans le bureau de M. Grimaldi, commissaire de police du 3e arrondissement. — 30, Léo Boury lance du vitriol sur une jeune fille nommée Gabrielle Vanechonrisse et la défigure.

Juillet. — 6, un ouvrier plafonneur, Simon Arys, tue son amie Marie Dumoulin et se suicide sur son cadavre, dans une des cours de la rue Bernard. — 13, arrivée de la première étape du Tour de France cycliste : Paris-Roubaix. — 28, sept personnes sont brûlées par une explosion d'un récipient à pétrole; l'une d'elles, Jeanne Vandenberghe, la bonne, meurt, ainsi que la petite Suzanne Coppene.

Août. — 2, à Wattrelos, une femme nommée Laurentie Frappez est tuée d'un coup de poignard par son mari, Martial Dhellemmes.

Octobre. — 3, un sieur Dubrulle est broyé par un train. — 4, on retrouve au Sartel dans le canal le cadavre du garçon de recettes Deturck de Lille.

Novembre. — 1, la fille Vandermeersch, 27 ans, se noie.

Décembre. — 24, au café-concert Dubois, place de la Gare, Louis Eckhout, 20 ans, vitriole les sœurs Jeanne et Blanche Cartier 22 et 20 ans ainsi que deux spectateurs, MM. Eugène Thébault et César Bekers. — 26, une vieille femme de 71 ans, Marie Cornaires, est grièvement brûlée chez elle, rue de la Paix, 66, elle meurt à la Fraternité. — 29, un violent incendie détruit les magasins de Jules Lesauvage, dégraisseur de lavettes industrielles, rue Montaigne; 25.000 fr. de dégâts. — 30, Léon Haustraete, 30 ans, machiniste, se tue en tombant du cintre du théâtre du Fontenoy.

LA DERNIÈRE DEMEURE

Les funérailles de Marie Coetsièrs, la septuagénaire brûlée vive, samedi dernier, en son domicile, 66, rue de la Paix, et de M. Léon Haustraete, le machiniste tué mercredi dernier, en tombant d'une hauteur de sept mètres, sur la scène du théâtre du Fontenoy, ont eu lieu samedi après-midi.

M. Paul Doual, directeur du théâtre du Fontenoy, suivait le corps de M. Haustraete, ayant à ses côtés tout le personnel du théâtre, ainsi que les artistes de la tournée Baret.

HISTOIRE D'IVROGNE

A la suite de nombreuses libations occasionnées par les visites du jour de l'An, Léopold Debrucker, 44 ans, chauffeur, demeurant rue d'Alger, 124, se trouvait vendredi, vers six heures du soir, avec sa femme, chez sa belle-sœur, Mme veuve Vanhuysse, rue de la Conférence, cour Deboosère, 1. Une querelle étant survenue entre les membres de la famille, Mme Debrucker tomba malade. Voulant, malgré l'avis du docteur, forcer sa femme à revenir chez elle, Debrucker fut expulsé par les membres de sa famille. Vers minuit, comme il rôdait encore dans le quartier, tenant en main une hache de bûcheron, des agents le mirent en état d'arrestation.

Debrucker sera conduit à Lille sous la double inculpation d'ivresse et port d'arme prohibée.

Soldes avant inventaire aux Galeries Lilloises : rabais énormes sur les marchandises dont l'écoulement immédiat est décidé. 4631

UNE MANIFESTATION SYMPATHIQUE A M. HENRI LECOMTE, PRÉSIDENT DE L'AMICALE DE L'ÉCOLE DE LA RUE TURGOT.

Vendredi soir, M. Henri Lecomte, président de l'Amicale de l'école de la rue Turgot a été l'objet de la part de la commission réunie à cet effet chez M. Janssens, rue St-Maurice, d'une manifestation sympathique à l'occasion de la médaille que lui a offerte la Ligue Française de l'enseignement pour services rendus à l'enseignement public. M. B. Gaillard directeur de l'école, a prononcé en la lui remettant, l'allocution suivante :

Je suis heureux de vous remettre au nom de la Ligue Française de l'enseignement la médaille qu'elle vous a décernée pour services rendus à l'enseignement primaire laïque. Nul plus que vous n'est digne de cette distinction. Fondateur, il y a vingt ans, avec quelques camarades, de l'Association des anciens élèves de l'école de la rue Turgot, vous m'avez toujours apporté, soit comme membre, soit comme secrétaire, aujourd'hui comme président, un dévouement absolu, vous n'avez jamais failli un seul instant, même dans les moments difficiles que nous avons passés. Je n'ai pas l'intention de rappeler ici les luttes que nous avons soutenues ensemble pour le triomphe du notre cher enseignement laïque dans le quartier de la rue Turgot, cependant je m'en voudrais de ne pas dire, au risque de blesser votre modestie, que vous avez été un des plus vaillants et que c'est à votre ténacité que l'Association doit sa prospérité.

Les nombreuses fêtes que nous avons données, les tombolas que nous avons organisées nous ont rapporté environ une douzaine de mille francs que nous avons consacrés au soulagement des enfants pauvres du quartier et à des créations utiles. Nous avons doté, en effet, l'école d'une bibliothèque, d'un gymnase, d'un matériel complet pour les conférences populaires, d'un harmonium, de collections nombreuses qui vivifient un peu mais qui ont contribué beaucoup à l'éducation des enfants. Vous avez attaché votre nom avec vos amis Desreux et Jean Dervycke, président de l'Amicale de l'école de la rue des Arts, à la fondation d'une autre œuvre non moins utile, je veux parler de la société de tir et d'instruction militaire qui embrasse toute la ville de Roubaix. C'est pour cela, mon cher président, que la Ligue de l'enseignement récompense aujourd'hui en vous ... cette médaille. Je suis persuadé d'être l'interprète de tous nos camarades en disant que ... de l'Association et de l'enseignement public.

M. Henri Lecomte, très ému, a répondu en disant que, fils d'un vieux républicain qui fit ses premières armes en 1848, il ne pouvait qu'être très attaché à toutes les œuvres qui avaient pour but de répandre et de développer l'enseignement laïque. Il ajoute qu'il n'avait pas sollicité cette distinction, mais qu'il l'acceptait comme le témoignage des efforts continus de son ancien directeur, M. J. Gaillard, et de tous ses camarades pour maintenir haut et ferme le drapeau de l'Amicale de l'école de la rue Turgot, une des plus importantes de la ville. Terminant, il ajoutait qu'il ne déserterait jamais le poste de combat où la confiance de ses amis l'avait placé mais qu'il comptait aussi sur le concours de tous.

La soirée s'est continuée par des chants et l'on s'est séparé à une heure assez avancée de la nuit.

SOCIÉTÉ L'EMPLOYÉ

La recette mensuelle aura lieu dimanche prochain 10 janvier, de 10 heures à midi.

AVIS AUX COULONNEUX

Aujourd'hui dimanche 3 courant, chez M. Emile Delbarre, cabaretier, boulevard de Strasbourg, 50, exposition des plus beaux pigeons de M. Gustave Boulanger.

L'avis de ma Soubrette

— Mariette, quel parfum mettrai-je à ce bal ?

— *Le Trèfle Vaissier*, madame. Toutes les fois que vous avez employé le savon de ce nom, vous êtes rentrée rayonnante de bonheur, et j'ai bien vu que ce bonheur avait eu des lendemains fortunés. 4629

FERMETURE TEMPORAIRE DES CLASSES

En raison des nombreux cas de maladies contagieuses constatés sur des enfants fréquentant divers établissements scolaires, et suivant la demande qui lui en a été faite par le conseil hygiénique et médical scolaire, l'administration municipale a, par arrêté du 31 décembre 1908, prescrit que les écoles primaires élémentaires publiques et privées resteront fermées jusqu'au jeudi soir 7 janvier 1909. Les écoles maternelles publiques et privées resteront fermées jusqu'au jeudi soir 14 janvier 1909.

Cette décision a été prise d'accord avec M. l'inspecteur primaire et approuvée par l'autorité académique.

Lundi 4, réclame aux Galeries Lilloises : boléros et cache-corsets mérinos anglais, col lotion, valant 3 fr., vendus 2 fr. 20. 4628

CONCERT PUBLIC

Un concert gratuit sera donné par « Les Mélomanes Roubaisiens » le lundi 4 janvier, à 8 heures du soir, au théâtre du Fontenoy.

GRAND-THÉATRE

Dimanche 3 janvier, matinée à 2 h. et soirée à 8 h. 1/4 : *Le Tour du monde à pied*, pièce à grand spectacle en 3 actes et 11 tableaux de M. Gaston Marot.

1er tableau, Un testament baroque; 2e tableau, Farigoul, Pignasse et Cie; 3e tableau, L'enlèvement; 4e tableau, Une fête à Irkoutsk, grand ballet des poupées et polichinelles, Mlle Blanche Dupré, première danseuse, et toutes les dames du corps de ballet ;5e tableau, Aux Monts Alaskas; 6e tableau, La grande roche chef Dinguira Penikia 14 Indiens Sioux authentiques, chants, danses guerrières, l'attaque des Indiens contre les trappeurs (grand combat); 7e tableau, Un exploit de Guguss; 8e tableau, Reconnaissance de Mme Popinaud; 9e tableau, L'orage; 10e tableau, L'Hacienda de San Juan Murini; 11e tableau, grand ballet apothéose, réglé par Mme Paris, maîtresse de ballet.

THEATRE DU FONTENOY

Aujourd'hui dimanche 3 janvier, en matinée à 3 heures, en soirée à 8 heures 1/4, deux dernières représentations de l'immense succès du Théâtre de l'Ambigu : *Le Tour du monde d'un gamin de Paris*, pièce à grand spectacle en 12 tableaux, de M. E. Morel.

1er tableau, Santino, Johson et Cie; 2e, Deux bons copains; 3e, Voleurs et volés; 4e, L'Orpheline; 5e, L'embuscade dans la forêt, l'attaque des Indiens Sioux; 6e, L'ex-tapin du 52e; 7e, La couvent de l'Ave Maria, 8e, les contrebandiers; 9e, Une idée de Robert; 10e, Le pont du Gibraltar, 11e, L'épave, 12e, En France.

***

C'est un véritable festival artistique chose qui ne s'est jamais vue à Roubaix, que M. Paul Doual, l'éminent directeur du théâtre du Fontenoy, prépare pour la semaine prochaine, avec le concours de Mme Walter-Villa, l'exquise chanteuse légère de l'Opéra-Comique, que tout le monde a acclamée dans *Mireille* et *Faust*; Mlle Demedy forte chanteuse de la Gaîté lyrique; Mlle Jaupin, dugazon, que l'on trouve charmante dans le rôle de Siébel (Faust); MM. Deare, ténor léger qui tint si bien le rôle du docteur Faust, Hugues, fort ténor; Béchard, basse chantante, dont le succès fut si grand dans le *Chalet*.

Au programme : Dimanche 10 courant, à 3 h. : *La Juive*, grand opéra en 5 actes; à 8 h. à la demande générale : *Le Chalet*; *La Traviata*, opéra en 4 actes. — Jeudi 14, à 8 h. : *Mignon*, opéra en 4 actes, d'Ambroise Thomas. — Dimanche 17 à 3 h. (...) surprise; à 8 h. : *Rigoletto*, grand opéra; *Les Cloches de Corneville*, opéra-comique en 4 actes de Robert Planquette.

Nous reviendrons sur ce festival artistique qui sera donné avec un orchestre Roubaisien.

ÉTAT-CIVIL

1er janvier

NAISSANCES. — Léon Calleau, rue d'Alger, cour Abd-el-Kader, 6 — Pierre Vereleyen, rue de Leers, cour Jumelle, 8. — Denise Adens, rue de Denain, 52, cour Flamencourt, 3.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Entre : Eugène De Macrochaerck, photographe à Lille et Marcelle Outerquin, ménagère à Lille. — Albert Danselle, tôlier à Lille et Hélène Gevers, ménagère à Lille. — Jean Delrue, biscuitier à Lille et Constance Heiren, cuisinière à Lille. — Achille Brys, forgeron, boulevard de Metz, cité Saint-Henri, 3 et Gabrielle Durot, journalière à Lannoy. — Edouard Bouckenooghe, rattacheur à Tournai et Aurélie Prat, journalière, id. — Charles Fix, soldat au 94e rég. d'infanterie à Bar-le-Duc et Marie Lievin, dévideuse, rue Lafayette, 13. — Fidèle Ingbels, teinturier, rue Desaix 49 et Germaine Richoerme, soigneuse, id. — Edmond Leroy, liseur de dessin, rue du Fontenoy, cour Steppe, 1 et Pauline Hennion, ménagère, Grande-Rue, 20 ter. — Jules Gebhardt, journalier, rue de Croix, cour Struyts, 1 et Germaine Heur, soigneuse, rue Watt, 43. — Gustave Gaeremynck, charretier, rue Saint-Joseph, cour Toulemonde, 8 et Sidonie Tronquoy, ménagère, rue St-Joseph. — Léon Tellier, tisserand à Tourcoing et Hélène Inglebert, dévideuse, rue de l'Epeule, cour Lauryens, 4. — Jeanne Doutreligne, employé de commerce, rue de Lannoy, 136 et Florence Grulois, sans prof., rue de la Conférence, 86. — Charles Nicola, lamier, rue de la Vigne, cour Leroy, 15 et Julia Théryn, soigneuse, Grande-Rue, 207. — Henri Deroubaix, tourneur en bois, rue de Lannoy, fort Desprets et Martha Desbonnet, doubleuse, id. — Alphonse Thierry, trieur de laine à Wattrelos et Rose Sénechal, visiteuse de tissus, quai de Rouen, 14. — Victor Deperne, broyeur de chaînes, rue des Longues-Haies, 215 et Léa Doye, ménagère, rue des Longues-Haies, cour Desreumaux, 10. — Joseph Vanmarck, garçon charcutier à Wattrelos et Emilie Imbrecht, tailleuse, rue de la Vigne, 7.

DÉCÈS. — Elie Desmedt, 16 jours, rue de Wasquehal, cour Delporte, 17. — Catherine Monnier, 71 ans, ménagère, rue de l'Alouette, cour Farvacque, 13.

2 janvier

NAISSANCES. — Marcel Crépin, rue Choiseul, fort Tellier, 26. — Hobart Delecourt, rue de Lannoy, 211. — Jacques Screpel, rue du Tilleul, 4. — Fernand Vanbutsele, rue de Wasquehal, cour Delporte, 11.

MARIAGES. — Augustin Vaghouck, rue Pauvrée, 16 et Flore Lampe, sans profession, rue de Tourcoing, 34. — Emile Lecat, sans profession à Tourcoing et Gauthille Facques, id., rue du Curé, 4. — Florent Desmet, fileur, quai de Bourgogne, 8 et Madeleine Tellier, ménagère, rue Notre-Dame-des-Victoires, cour Dewaet, 2. — Jules Dierx, liquoriste à Croix et Sylvie Moreau, sans profession, boulevard de Paris, 3. — Henri Marecaux, tisserand, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 2 et Octavie Laurent, ménagère, rue des Longues-Haies. — Ferdinand Rousseaux, rattacheur, rue du Grand-Chemin, cour Dewaffly, 6 et Elise Duquesne, bobineuse à Wasquehal. — Jules Delfour, journalier à Tourcoing et Julienne Vandenbroucke, soigneuse, rue de Toulon. — Henri Deruyter, peigneur, rue Fénelon, 17 et Sophie Delcenis, ... rue de la Balance, 14.

DÉCÈS. — Pierre Duthoit, 78 ans, sans profession, rue de Ma Campagne, 25. — Rosalie Deswille, 71 ans, id., rue Saint-Jean. — Adèle Willerbeen, 77 ans, id., rue de Blanchemaille. — Rachel Taile, 36 ans, ménagère, rue de Lille, 122 bis. — Jean Casterman, 46 ans, maçon, avenue Julien-Lagache. — Marie Lepercq, 3 mois, avenue Julien-Lagache. — Pierre Damestère, 79 ans, sans profession, rue de Barbieux.

CONSTIPATION

Appendicite, Migraine, Hémorroïdes, etc.

sont guéris par l'emploi de la délicieuse

POUDRE LAXATIVE ROCHER

DÉPURATIVE — RAFRAICHISSANTE — ANTIBILIEUSE

TOURCOING

Sottises et impudent cynisme

Le journal « soi-disant catholique et honnête » de Roubaix a publié dans son dernier numéro une sorte de revue des faits, à son avis, les plus saillants de l'année 1908. Un tas de balançoires cléricales et les vieilles répétées de M. le coadjuteur de Cambrai prennent aux yeux de notre confrère une importance extrême. C'est une affaire d'appréciation et d'optique personnelle et particulière.

Mais où la fadaise nationaliste monte un joli cynisme, c'est quand elle se complaît à reparler de l'espoir nourri par les réactionnaires-cléricaux de s'emparer de l'Hôtel de Ville lors des élections municipales de mai, grâce aux manœuvres et aux complicités louches que l'on sait.

Un moment, dit-il, le bloc jacobin chancela sur sa base, et il s'en fallut de peu que le grand chef ne mordît la poussière. Ce n'est que partie remise, ajoute l'organe de toutes les calottes, et nous nous réjouissons à l'avance du triomphe définitif lors des batailles prochaines.

Ce genre de prophétie auquel nous sommes depuis longtemps habitués, n'est pas pour nous émouvoir.

Mais ce que nous ne permettrons pas au « Journal », fut-il de « Roubaix », de dire sans que nous le mettions au défi de justifier ses allégations mensongères, c'est que la municipalité républicaine ait obéré les finances alors que nos concitoyens sont courbés sous des charges écrasantes.

Nous avons déjà invité le « Journal de Roubaix » à faire la comparaison entre Tourcoing et les villes voisines administrées par ses bons amis, tant au point de vue de la généralité des œuvres réalisées que de leur situation financière respective, et respectivement aussi les charges que supportent les Tourquennois par rapport aux Roubaisiens ou aux Lillois.

Les droits d'octroi sont-ils donc plus élevés ici ? Non.

Quel est le chiffre des centimes additionnels ? 34 1/2 depuis 27 ans ! Il y en a 58 dans les villes d'à côté.

Pour gager l'emprunt, on a établi une taxe de 1.50 % sur le revenu net de la propriété bâtie. Il y a belle lurette que cette taxe est perçue dans les villes voisines.

L'alcool paie 50 francs à l'hectolitre. Il en paie 60 ailleurs.

Tout de même, confrère, si vos lecteurs sont prêts à avaler toutes les bourdes qu'il vous plaît de leur débiter, nous avons,nous, le devoir de les relever.

Parlant du collège de jeunes filles, le « Journal de Roubaix » croit devoir renforcer une jolie sottise commise par lui l'autre jour, à côté de beaucoup d'autres du reste. Il a trouvé qu'il y a 45 élèves en tout ! et naturellement il met en regard les sacrifices consentis, pour l'acquisition et l'aménagement de l'établissement universitaire pour jeunes filles.

Nous apprenons à notre confrère que le nombre des élèves dépasse la centaine d'abord ; et que ce nombre va chaque jour s'accroissant.

Avant peu, en dépit des menées cléricales, le collège de jeunes filles sera le digne pendant du Lycée de garçons. Ce Lycée, qu'à son origine les calotins qualifiaient de « Lycée fantôme », ne devait jamais abriter d'élèves. On connaît la prospérité actuelle de l'établissement.

Et puis, elle est assise sur des bases solides, la critique de notre confrère. Dans un article autour de la dernière séance, et toujours à propos du collège, il parle d'un rapport lu par « quelqu'un » de façon à ne pas être entendu ou compris.

Mais notre confrère, *né malin*, a néanmoins pu discerner à cette lecture « qu'en juillet 1908 l'administration avait procédé à une adjudication de 820,000 fr. de nouveaux travaux ! ! »

Tout à fait amusantes les gaffes de notre confrère, qui n'a pas l'esprit soupçonneux pour un sou, au contraire !

PLAINTE EN AGRESSION

La police se livre à une enquête sur une plainte déposée par Mme veuve Broux-Detroy, 64 ans, mercière, rue Carnot, 7.

La plaignante déclare que jeudi vers dix heures du soir, elle sortit de son domicile pour aller chercher sa jeune fille qui était allée passer la soirée chez des amis, M. et Mme Lahousse, rue des Carliers, 22. Ayant remarqué à peu de distance deux individus qui lui parurent d'allures peu rassurantes, Mme Broux rétrograda et rentra chez elle où elle séjourna un quart d'heure, puis se remit à nouveau en route vers la rue des Carliers.

Un peu au-dessus de la rue Faidherbe, Mme Broux aurait été assaillie par deux hommes, dont un militaire. Les agresseurs auraient saisi la dame Broux à la gorge, l'auraient renversée et lui auraient labouré le visage à coups de couteau, cherchant à lui enlever ses bijoux et notamment ses boucles d'oreilles.

Mme Broux, relevée par des passants, alors qu'elle était privée de sentiments, fut ranimée, puis à sa demande conduite chez les époux Lahousse, où on lui prodigua des soins, après quoi elle fut ramenée chez elle en voiture. M. le docteur Caudrelier lui donna ses soins.

Mme Broux a-t-elle été victime d'aucun vol. Personne n'a aperçu les agresseurs, mais une servante du quartier déclare avoir vu une femme tomber par suite d'une glissade.

LA CONTREBANDE

Les préposés Pujol et Déjardins, du Touquet, ont donné la chasse à deux contrebandiers dont l'un a été capturé, tandis que l'autre parvenait à s'enfuir en abandonnant sa charge. Le fraudeur arrêté se nomme Georges Mercier, 16 ans, bacleur, rue Achille-Testelin. Les deux charges réunies comprenaient ensemble 18 kilos de café.

D'autre part, le préposé Dupire et le sous-brigadier Discozaux du même bureau ont arrêté les nommés François Hoeljens, 31 ans, manœuvre de maçon, né à Bailles (Belgique), et Noël Dudignon, né à Paris, marchand forain demeurant à Herseaux (Belgique). Ces deux hommes portaient ensemble 20 kilos de café vert et 8.000 allumettes.

ARRESTATION POUR COMPLICITÉ DE VOL

Nous avons relaté dans un précédent numéro un vol de fourrure commis à l'étalage de Mme Poujol, rue Saint-Jacques, par deux femmes. On sait que l'une d'elles, Angèle Bitterman, femme L..., fut arrêtée Grande-Place, par un passant, M. Kesteloot. Sa complice a été retrouvée et arrêtée hier. Elle se nomme Marie Dernoncourt, veuve Libert, demeurant à Roubaix, rue de la Redoute.

Les deux femmes ont été transférées hier à Lille, à la disposition du parquet.

LES RUES PARTICULIÈRES

Doublement armée par le règlement sanitaire modifié à la demande de M. le Préfet et par le règlement de la voirie, l'administration a la faculté (...) d'en finir avec cette obsédante question des rues particulières.

A la dernière séance du Conseil municipal, M. Ernest Salron, au nom de la commission de la voirie, a déposé le rapport suivant dont les conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

« Dans votre séance du 3 juillet 1908, vous avez renvoyé à l'étude de votre commission de la voirie un rapport établi d'accord avec la commission sanitaire de la 1re circonscription de l'arrondissement de Lille, au sujet des modifications que M. le Préfet, par lettre du 16 avril 1908, demande à apporter au règlement sanitaire en ce qui concerne les voies privées, les cours et les courettes.

« La commission sanitaire ayant spécifié qu'en outre des prescriptions demandées par M. le préfet pour assurer l'assainissement des voies privées, il ne pouvait être dérogé aux articles 80, 81 et 86 du règlement de voirie, qui imposent aux propriétaires riverains des rues particulières livrées à la circulation publique, l'obligation de construire des aqueducs, des chaussées pavées et des trottoirs réglementaires, votre commission de la voirie est d'avis qu'il y a lieu d'adopter le texte proposé en insistant tout spécialement sur les réserves insérées pour assurer l'application stricte du règlement de voirie précédemment approuvé et qui servira de base à un arrêté à prendre par M. le maire.

Il est bon de rappeler les conclusions du rapport lu dans la séance du 3 juillet 1908 proposées à l'adoption du Conseil municipal par la commission de la voirie pour compléter le règlement municipal sanitaire en date du 13 septembre 1905 :

« Les voies privées, closes ou non à leurs extrémités, constituant ou non des impasses, devront être entretenues constamment en bon état et éclairées d'une façon suffisante.

« Leur plate-forme sera constituée à l'état ferme et bien nivelée. L'écoulement des eaux sera assuré, soit par des fils d'eau bien réglés et bien entretenus, de manière à éviter toute stagnation, soit à l'aide de conduites souterraines étanches et débouchant dans les égouts.

« Il est accordé aux propriétaires des voies existantes un délai de six mois à dater de la publication des présentes dispositions complémentaires pour s'y conformer.

« Il est absolument interdit de faire, sur les voies privées ou sur les terrains en bordure, des dépôts de fumiers, gravois, immondices ou ordures de quelque nature que ce soit.

« Toutefois, les rues livrées par les propriétaires riverains à la circulation publique devront être mises en état de viabilité ainsi que les autres rues classées, et conformément aux prescriptions des articles 80, 81 et 86 du Règlement de voirie approuvé par M. le préfet le 6 mai 1901 ».

Plusieurs observations ont été faites au sujet de la question des rues particulières.

M. Quivron a dénoncé la manège des adversaires de la municipalité, cherchant à exploiter contre elle la situation des rues particulières.

M. Salembien, adjoint, a émis l'excellente idée de faire poser à l'entrée de chaque rue particulière un écriteau indiquant que l'entretien de ces rues, leur éclairage, etc., incombent aux propriétaires.

M. le maire répondit qu'on aurait dû faire cela il y a 10 ou 12 ans. Maintenant, ce qu'il importe, c'est de faire trancher une bonne fois pour toutes la question. Forts des règlements sanitaires de la voirie qui se renforcent l'un et l'autre, nous allons un de ces jours procéder à des mises en demeure auprès de certains gros propriétaires. Notre intention est de ménager autant que possible les petits.

Très probablement, nous verrons se reproduire la résistance que l'on rencontre pour la question des trottoirs. Les propriétaires s'adresseront à des avocats qui apporteront un tas d'arguments juridiques devant les tribunaux administratifs. C'est affaire à eux.

Nous avons le droit pour nous et nous en userons avec fermeté.

MODIFICATIONS A APPORTER AUX LOCATIONS DES HALLES ET A LA TENUE DU MARCHÉ AUX LÉGUMES

(SUITE)

Ce qu'il aurait fallu édifier c'étaient d'immenses marchés couverts, où l'on aurait abrité les campagnards producteurs de denrées de toutes sortes, pour le plus grand profit des habitants des villes, qui n'ont guère tiré bénéfice de cette institution telle qu'on l'a comprise. La ville a été mieux approvisionnée, mais le prix des denrées n'a pas sensiblement diminué parce qu'un nouvel intermédiaire « le marchand des Halles », a empêché, en fait, le rapprochement immédiat du producteur et du consommateur. Et alors les prix pratiqués sont élevés, exagérés sauf peut-être pour la boucherie, ce qui éloigne d'autant plus aisément le consommateur et oblige les marchands pour vivre, à prélever des commissions excessives ! vous voyez le cercle vicieux dans lequel on tourne pour aboutir à ce fait que les Halles sont désertes.

D'autre part, si, de 1882 à 1890 les Halles ont eu une période de prospérité, cela avait en grande partie pour cause que, il y a 25 ans, le Centre était l'endroit où de nombreux habitants avaient gardé l'habitude de venir s'approvisionner ; mais depuis cette époque, d'importants changements se sont produits dans les coutumes et dans le groupement des intérêts. Il s'est formé une série de quartiers ayant une densité de population telle qu'ils ont constitué des agglomérations organisées pour se suffire à elles-mêmes. Des maisons de commerce s'y sont créées un peu partout et la vente des fruits et légumes par les marchands ambulants s'y est aussi développée dans des proportions considérables. Nous sommes persuadé que chacun d'entre nous témoignerait que, dans la rue qu'il habite, les ménagères sont sollicitées chaque jour par des vendeurs ambulants livrant à leur porte, à des prix plus raisonnables qu'aux Halles, les fruits et légumes dont elles peuvent avoir besoin. Vous supposez bien qu'il n'est venu à l'idée de personne de contrarier des habitudes et des pratiques qui sont profitables au petit marchand ambulant comme à l'acheteur lui-même.

Aussi Messieurs, informés de tout ce qui précède, avons-nous été unanimes à considérer que c'était espérer contre les faits que d'escompter pour l'avenir un plus grand nombre d'occupeurs dans nos Halles, où cependant le taux de location d'une boutique n'atteignait pas, pour certaines, 15 centimes par jour.

En présence de cette situation, nous avons été amenés, les membres de la Commission et nous, à porter alors notre attention vers le marché aux fruits et aux légumes, qui se tient chaque jour en plein air, place des Halles, dans les premières heures de la journée, marché dont la durée ne dépasse guère deux heures.

Ce marché est fréquenté pour la vente :

1° Par une trentaine de maraîchers et cultivateurs récoltants vendant directement leur production ;

2° Par une dizaine de marchands revendeurs de légumes en gros ;

3° Par une dizaine de marchands de fruits.

Le marché a lieu très tôt le matin : en été de 4 à 6 heures, en demi-saison de 5 à 7 heures ; en hiver, de 5 à 8 heures, pendant cette saison, le marché a lieu dans des conditions déplorables, tant l'obscurité y est grande ainsi qu'il faut compter avec le froid, le vent, la pluie, la neige.

Ce marché est institué pour y pratiquer des ventes en gros. La vente est faite aux marchands revendeurs établis en ville aux marchands ambulants et aux habitants qui peuvent acheter d'assez importantes quantités à la fois ; cette dernière catégorie d'acheteurs se développerait aisément si des modifications étaient apportées aux heures de vente.

Quoi qu'il en soit, ce marché aux légumes et aux fruits est le plus essentiel, le plus profitable à la population. Or, il n'a pas toute son ampleur, parce qu'il a lieu en plein air dans des conditions souvent déplorables pour les acheteurs, comme pour les vendeurs, alors que tout près de cette place se trouve un marché couvert presque inutilisé !

Cette idée de se servir des Halles pour ce marché couvert n'est pas nouvelle ; M. Frelier nous l'avait suggérée depuis longtemps et la Commission des Halles dûment renseignée, ne manqua pas de constater que, par le démontage des boucheries et des boutiques occupant le milieu des Halles, on rendrait disponible un espace de 400 mètres carrés environ. Comme le nombre de mètres carrés loués ordinairement pour le marché aux légumes et fruits de la place des Halles ne dépasse pas 200 mètres carrés (marché de gros mis à part), le transfert de cette partie de marché est donc possible dans l'intérieur des Halles.

En dehors des maraîchers et cultivateurs récoltants vendant directement leurs produits, le marché de la place des Halles est fréquenté par une dizaine de marchands en gros non producteurs. Comme les opérations de cette catégorie de marchands comportent généralement des marchandises fort encombrantes et dont la vente n'a lieu qu'en gros : choux, choux-fleurs, carottes, pois, pommes de terre, il a été entendu que ce marché en gros devait être maintenu sur la place des Halles, mais qu'il aurait lieu à des heures plus matinales que le marché de l'intérieur des Halles, et qu'une réglementation spéciale lui serait appliquée.

La question nous semble avoir été ainsi clairement exposée et, d'accord avec la Commission des Halles et Marchés, nous prions le Conseil municipal d'adopter les modifications suivantes à notre Règlement des Halles et Marchés :

Halles. — Article 37. — Les boucheries portant les numéros 22 à 31 compris, les boutiques des marchands divers portant les numéros 10 à 36 compris, 67 à 90 compris, sont désaffectées de leur ancienne utilisation ; elles seront démontées et la place restée libre servira à la tenue du marché de légumes, fruits et beurre.

Marchés. — Article 3. — Le marché aux légumes, fréquenté par les maraîchers et cultivateurs producteurs de légumes, qui avait lieu sur la place des Halles, se tiendra désormais, pour cette catégorie de producteurs, dans l'intérieur des Halles. Liberté absolue y est accordée pour la vente en toutes quantités.

Tout occupeur d'un emplacement aura à acquitter par marché, 10 centimes du mètre carré.

La durée du marché s'étendra depuis l'ouverture des Halles, jusqu'à midi ; à titre exceptionnel, le marché du samedi durera jusqu'à la fermeture des Halles.

Marché aux fruits. — Le Marché aux fruits, qui se tient actuellement sur le trottoir des Halles, se fera également dans l'intérieur des Halles, à l'endroit qui lui sera réservé et dans les mêmes conditions de vente que pour le marché aux légumes.

Le droit de place à acquitter sera de 20 centimes du mètre carré (même tarif qu'actuellement).

Marchands divers. — Le droit de place pour les 16 boutiques de marchands divers, dont la conservation est maintenue, sera payé à la journée. Ce droit de place sera de 50 centimes par boutique et par jour, en cas d'occupation continue de tous les jours.

Lorsque la prise en location ne sera que passagère le prix du droit de place par boutique sera de un franc par jour. Le séjour des marchandises et ustensiles dans les boutiques après la fermeture des Halles ne pourra avoir lieu que pour les marchands acquittant le droit de place d'une façon continue.

Le marchand occupant une boutique à titre occasionnel ne pourra y laisser un dépôt ni marchandise ni matériel.

Les boutiques louées aux marchands comprennent l'espace encadré par les boiseries.

Toute occupation en dehors de cet alignement entraînera l'application du paiement d'un droit de place de 15 centimes par mètre carré.

Marché aux légumes en gros. — Les ventes en gros à l'amiable pourront se pratiquer tous les jours :

Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, de 6 à 7 heures et demie du matin; pendant les mois de mars, avril, septembre et octobre, de 5 heures et demie à 7 heures du matin ; pendant les mois de mai, juin, juillet et août, de 3 heures et demie à 5 heures du matin.

Ces ventes auront lieu sur la place des Halles aux emplacements qui seront indiqués.

Le droit de place à acquitter sera de 10 centimes le mètre carré et par marché.

Il est interdit pendant la durée du marché en gros de vendre des quantités inférieures à :

6 unités pour les légumes vendus au nombre : choux, choux-fleurs, carottes.

Les salades par douzaines.

Pour les légumes vendus au poids : 25 kilos.

Pendant la saison des primeurs, il sera toléré un débit moindre de moitié.

Pour le droit de place, les tas de légumes en vrac ou en sacs ou paniers ne pourront la mois dépasser un mètre d'élévation.

Les membres de l'assemblée sont unanimes à considérer que la situation proposée est la seule rationnelle, et que M. le Maire a parfaitement traduit les vues de la Commission des Halles et Marchés, notamment, qui s'est livrée à l'étude de cette obsédante question des Halles de concert avec l'administration municipale.

Après l'échange de quelques observations, les conclusions de ce rapport sont adoptées.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES PRIVÉS DE RESSOURCES

Avis important

Nous, Maire de la ville de Tourcoing, avons l'honneur de prévenir nos administrés que par application des dispositions de l'article 9 de la loi du 14 juillet 1905, nous avons déposé au secrétariat de la mairie la liste d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources, arrêtée par le Conseil municipal.

A partir d'aujourd'hui et pendant un délai de 20 jours, les vieillards, infirmes ou incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal, pourront présenter une réclamation à la mairie ; tout habitant ou contribuable de la commune peut aussi, dans le même délai, réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou portées à tort sur la liste.

A Tourcoing, le 31 décembre 1908.
Le Maire,
Signé : E. Lecourt, adjoint.

BRASSERIE DES FAMILLES

19, rue de Tournai, 3, place des Halles, Tourcoing

Dimanche 3 janvier, à 3 heures : Cabochon, original comique comédien; M. Morisa, chanteur de genre; Mlle Sully, chanteuse à voix, Sidoine I...; M. Baleck, dans ses chansons classiques, Miss Jouan, athlète et son acrobate Julio. — Cinéma (vues nouvelles).

Entrée 0,30 c. Supplément pour chaises réservées et loges 0,25, fauteuils 0,50 c.

Lundi 4 janvier, à 8 heures : CINÉMA PATHÉ FRÈRES par traité avec la société Omnia. 3590

THÉATRE DE TOURCOING

Dimanche 3 janvier, grande matinée de gala, l'« Arlésienne », drame lyrique en 5 actes, par A. Daudet, musique de G. Bizet, avec le concours de la Société des Chœurs mixtes de Tourcoing, sous la direction de M. J. Wibaut.

Orchestre complet sous la direction de M. Tari.

Lundi 4 janvier, représentation à prix réduits : « Le Bossu » ou le Petit Parisien, grand drame en 16 tableaux par Paul Féval.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES du 1er. — Raymond Hermant, rue du Dahomey, 121. — Marcel Chauveiot, place Thiers, 10. — Raymond Fournier, rue de Roncq, 121.

Du 2. — Raymonde Voreux, rue de Menin, 180. — Ernestine Bernard, rue de Toul, 29. — Céline Vanderbeke, rue de Constantine, cour Bruggeman, 4.

MARIAGES du 2. — Henri Brafe, cartonnier, et Gabrielle Vanmaholte, vendeuse. — Albert Heyde, peigneur et Hélène Desremaux, soigneuse. — Léon Vanheule, tisserand, et Mathilde Henricart, doubleuse. — Jules Croes, teinturier, et Valentine Doutreluigne, sans profession.

DÉCÈS du 1er. — Albert Parent, 43 ans, dévideur, rue de Rivoli, 29. — Désiré Brunel, 67 ans, cardeur, rue de Carvin, 2.

Du 2. — François Leclercq, 26 ans, rue Saint-Blaise, 25. — Aimé Liébaert, 65 ans, rue du Général-Souham, 13. — J.-B. Vandekerkova, 86 ans, rue du Dahomey, 59.

AUTOUR DE LILLE

LANNOY. — Vendredi soir, vers 5 h., un ouvrier au service de *M. Jonville*, fermier à la porte de Lille, âgé de 3 ... par les moqueries d'une bande de gamins, se mit à leur poursuite et arrêta l'un d'eux *malgré ses protestations*. Le malheureux gosse fut conduit à la ferme et enfermé dans l'étable réservée aux porcs. Très heureusement une femme survint et mit fin au supplice de l'enfant dont la frayeur était grande.

Aucune plainte n'a été déposée, mais nous ne pouvons passer sous silence un pareil acte sans doute commis sous l'action de la boisson.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Jeune apprenti indélicat

M. Louis Delannoy, négociant à Roubaix, 21, rue de la Redoute, avait à son service un gamin de 15 ans, Arthur Jon, rue Blanchemaille, cour Franck, 5. L'apprenti donnait toute satisfaction à son patron quand celui-ci s'aperçut qu'il n'était qu'un petit voleur. A différentes reprises ce jeune homme s'était introduit dans les appartements de M. Delannoy et s'était emparé d'une montre, d'une somme de ... fr. et d'autres menus objets.

Sur la demande de sa famille Arthur Jon a été remis à ses parents.

AFFAIRES DIVERSES

3 mois à Madeleine Vancoppenolle, 18 ans, sans domicile fixe, pour vol de vêtements au préjudice de Mlle Eléonore Moulard, 23 ans, artiste lyrique, 166, rue de Blanchemaille, à Roubaix.

— 25 francs d'amende à Jérôme Noé, manœuvre et à Louis Legrand, 63 ans, marchand de coiffures à Wattrelos, pour vol d'un tuyau de zinc.

Par les
TEMPS FROIDS ET HUMIDES
ne consommez d'autre apéritif que le
BANYULS-TRILLES
soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER
par excellence
recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.
Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette
BANYULS-TRILLES 14833

A l'unanimité à Roubaix et à Tourcoing

Tout le monde est généralement d'accord sur l'intérêt qu'il y a à surveiller sa santé, mais on discute beaucoup sur la valeur de tel ou tel remède. Au contraire, à Roubaix et à Tourcoing on est frappé d'entendre les personnes ayant été atteintes de maux de reins ou d'affections de la vessie, vanter à l'unanimité l'efficacité merveilleuse des Pilules Foster pour les Reins. M. F. Trillet, 60, rue Jouffroy, à Roubaix, nous dit : « A la suite d'un accident qui m'est arrivé il y a dix-huit mois, j'ai été pris d'un violent mal de reins qui m'a fait atrocement souffrir ; depuis, au moindre mouvement brusque comme pour me baisser, j'éprouvais une douleur semblable à des picotements d'épingles dans tout le bas du dos et les côtés ; en me levant le matin j'étais fatigué sans raison. Avec cela, j'étais constipé, j'avais très peu d'appétit ; mes urines étaient brûlantes et laissaient un dépôt sablonneux.

En lisant que ces symptômes disparaissaient sous l'action bienfaisante des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Loviny, 100, rue du Grand-Chemin, à Roubaix, je résolus d'en faire usage. Bien m'en prit car au bout d'une semaine, mes reins semblaient être complètement dégagés et je me sentais déjà bien mieux. Moins d'un mois après, j'avais bon appétit ; mes urines étaient complètement régularisées et je marchais presque comme à 20 ans. J'ai la conviction que si j'avais été plus jeune, les Pilules Foster m'auraient complètement remis sur pieds ; mais quand on a passé 60 ans, il faut savoir se contenter et je me trouve aussi bien aujourd'hui que si je n'avais jamais rien eu. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. » Si vous êtes soucieux de vos intérêts et de votre santé, exigez bien les véritables Pilules Foster pour les Reins avec la signature « James Foster », et refusez énergiquement toute imitation ou substitution. En vente dans toutes les pharmacies, 3 fr. 50 la boîte, 19 francs les six au franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris — 29 1148

Nouveau Bandage sans ressort

25 francs

HERNIE
GUÉRIE
par le Nouveau
BANDAGE SOUPAPE
Breveté **VUACHET**

Guérison des hernies et difformités du corps à tout âge. Après 3 mois d'application du BANDAGE VUACHET, le malade, que les hernies ont elle depuis plusieurs années, obtient la cure certaine et redevient aussi robuste qu'avant. M. VUACHET, par l'application de l'appareil dont il est l'inventeur et le propriétaire exclusif, s'engage à maintenir toutes les hernies quel qu'en soit le volume ou l'ancienneté, descentes, ruptures, efforts, etc. Il prouve la guérison radicale par des milliers d'attestations identiques à la suivante :

J'ai attendu 4 ans pour vous remercier de mon entière guérison obtenue en 4 mois par votre nouveau bandage soupape. Depuis, je n'ai jamais vu reparaître ma hernie. Je suis heureuse de vous envoyer cette attestation comme gage de mon éternelle reconnaissance.

Mme Deshourses, N° Cité Fosse 3 à Lens (P.-de-C.)

Consultations gratuites à :

Boulogne, hôtel du Commerce, le Dimanche 3 janvier.
Guînes, hôtel du Lion d'Or, le Lundi 4 janvier.
Calais, hôtel du Sauvage, le Mardi 5 janvier.
Saint-Omer, hôtel du Commerce, le Mercredi 6 janvier.
Hazebrouck, hôtel Saint-Georges, le Jeudi 7 janvier.
Armentières, hôtel du Nord, le Vendredi 8 janvier.
Valenciennes, Hôtel du Nord, le 19 de chaque mois.
Cambrai, Hôtel de France, le 20.
Caudry, Hôtel et Buffet de la Gare (chez M. Charlet), le 21.
Le Cateau, hôtel du Nord, le 22.
Denain, hôtel de l'Europe, le 23.
Lille, hôtel du Commerce, 15, rue de Béthune, le 24.
Béthune, hôtel de France, le 25.
Lens, Grand Hôtel, le 26.
Lillers, hôtel du Commerce, place de la Gare, le 27.
Douai, Grand-Hôtel Dumetz, à place de la Gare, le 28.
Arras, hôtel du Commerce, le 29.
Hénin-Liétard, hôtel des Voyageurs, le 30.
Paris, 15, rue de l'Aqueduc (gare du Nord), pour tous renseignements. 4508

L'HIVER EN SUISSE
Brochure illustrée éditée par les CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX renseignant sur SÉJOURS et SPORTS D'HIVER, envoyée gratis par l'AGENCE OFFICIELLE des C. F. F., 20, rue Lafayette, PARIS, qui fournit aussi tous billets.
Principales Stations Hivernales et Sportives :
ANDERMATT
ENGELBERG Excellent centre de sports d'hiver. Chemin de fer électrique.
GRISONS Chemin de fer Rhétique. ... Billets directs de et pour les principales gares de l'Europe.
COIRE
DAVOS
ENGADINE
LEYSIN
LUGANO
MONTREUX
TERRITET CAUX
MONT-SOLEIL
LES HOTELS DE LA SUISSE